

Liminaire du CHS-CT du 15 mai 2020

Madame la Présidente,

Le Directeur Général souhaite une reprise d'activité progressive mais en puissance.
Seulement il y a des aléas dont le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale.

Ce plan de reprise intégrant le plan de prévention doit être élaboré service par service et doit tenir compte des conséquences du confinement sur la charge de travail ainsi que sur l'organisation en terme de calendrier de réalisation des missions.

Solidaires tire la sonnette d'alarme concernant les risques psycho-sociaux qui vont être amplifiés et difficiles à gérer.

Nous devons regarder les conditions de reprise dans chaque service, étudier les conditions d'entretien des locaux, analyser la situation des agents en télétravail.

Même si nous comprenons l'urgence de la situation, l'envoi des documents quatre heures avant la séance ne nous permet pas facilement de prendre en compte les informations, d'analyser et d'échanger .

Ce CHSCT n'est pas conforme dans la forme et nous tenions à vous le signifier dès le début de cette instance en cas d'éventuels recours. SOLIDAIRES FINANCES se réserve le droit de contester dans les jours à venir la validité de cette instance si nous constatons avec les agents des dysfonctionnements du Plan de Reprise d' Activité (PRA).

Un point sur les effectifs disponibles par service doit y être ajouté.
Bien entendu, il est nécessaire d'associer le médecin de prévention, l'ISST et l'assistant de prévention sur les mesures à prendre puis de recueillir leur avis circonstancié et l'avis du CHSCT sur ce PRA.

Nous serons aussi vigilants sur le nettoyage et la désinfection des locaux.

Le télétravail doit rester le mode de travail privilégié. C'est l'organisation la plus sécurisante pour la santé des agents. Cependant, il peut être source de risques de psychose.

Il a été mis en œuvre rapidement et il est bien différent du télétravail régulier.

Pour Solidaires Finances Publiques, il convient de veiller particulièrement sur les conditions de travail des télétravailleurs et d'assurer un contact régulier pour réduire l'isolement, porter une attention particulière à leur charge de travail, connaître leurs difficultés éventuelles au regard de leurs conditions matérielles de travail, de l'accès aux informations nécessaires à l'activité, des contacts avec l'encadrant de proximité et les collègues...

Nous serons attentifs également aux mesures d'accompagnements prévues au retour des agents confinés.

Nous souhaiterions aussi abordés les sujets suivants:

- l'interprétation de la note sur les RTT/CA, note qui s'oppose à la reconnaissance des agents. Il est urgent d'éclaircir le sujet suite à la publication de la nouvelle ordonnance du 13 mai 2020.

-Le NRP: il n'est pas envisageable de supprimer et de restructurer des services fortement mobilisés à ce jour, d'autant plus que les groupes de travail ont été interrompus pour cause de confinement.

Les agents sont en attente d'informations, le NRP ayant des incidences sur les mouvements locaux.